COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST ALENCONNAIS DU 18 OCTOBRE 2011.

L'an deux mil onze,

Le dix huit octobre à dix huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté de Communes de l'EST ALENCONNAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Larré sous la présidence de Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE, Président.

Date de convocation du conseil de communauté : 12 octobre 2011.

Etaient présents : Mr BELLIER, Mr CHATELLIER, Mr BAZILLIER (Suppléant de Mr LIBERT, excusé), Mr BERTHELOT, Mr LAMBERT S., Mr LARCHEVEQUE, Mr LASCOUTOUNAS, Mr THULLIEZ, Mr DELANGLE, Mr CHAPPON, Mme DAGOREAU, Mme TROLIO, Mr LEROUX, Mr RONDEAU, Mr LAMBERT P., Mr LEBRET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : Mr DUDOUIT.

Secrétaire de séance : Mr RONDEAU

<u>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.</u>

Monsieur Fabien PAGEOT et Mademoiselle Edmée DUFEU du Pays d'Alençon sont venus présenter aux membres du conseil communautaire la phase pré-opérationnelle en vue du lancement de l'OPAH.
Divers thèmes sont abordés :

- Les caractéristiques du territoire
    - Population : croissance annuelle moyenne de 0.7 %
    - Une population plutôt jeune et des revenus élevés
    - Un parc de logements récents et de bonne qualité
- Les enseignements de l'enquête ménages
    - L'isolation thermique est la première intention de travaux chez les propriétaires occupants
- Les enjeux de l'OPAH
    - Priorités de l'ANAH
        - ✓ Améliorer les conditions de logement des populations fragiles
        - ✓ Lutter contre l'habitat indigne
        - ✓ Lutter contre la précarité énergétique
        - ✓ Contribuer au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.
- Les modalités d'aides de l'ANAH et des partenaires
    - Pour les propriétaires occupants
        - ✓ Faire réaliser les travaux par une entreprise
        - ✓ Respecter le plafond de ressource réglementaire
        - ✓ Faire entrer les travaux dans le cadre des travaux prioritaires
        - ✓ Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier de l'ANAH.
    - Pour les propriétaires bailleurs

✓ S'engager à louer le logement pendant 9 ans et à respecter des conditions de plafonds des loyers (conventionnement avec l'ANAH)
✓ La subvention varie en fonction du conventionnement (Social – Très social) des travaux à mettre en œuvre
✓ Classé énergétique E après travaux minimum
✓ Opération située en centre bourg dans une commune dotée de services pour un petit logement
✓ Faire entrer les travaux dans le cadre des travaux prioritaires

- Les principes de participation des EPCI
- Les exemples tests
- Le budget de l'OPAH et le calendrier

Après avoir pris connaissance des principes de participation des EPCI, des exemples tests et du budget de l'OPAH, les membres du conseil communautaire décident de définir les priorités suivantes :
☑ Lutte contre l'habitat insalubre ou dégradé/très dégradé
☑ Amélioration de la performance thermique du logement
☑ Adaptation du logement au maintien à domicile

Puis, ils arrêtent les interventions financières comme suit :
☑ Aide dans le cadre de la lutte contre l'habitat dégradé et très dégradé
Enveloppe annuelle 6 000 €
* Travaux « habitat indigne » et « habitat très dégradé »
Aide CDC : 10 % plafonné à 3 000 € HT
* Travaux « petit habitat indigne » (Petite LHI)
Aide CDC : 5 % plafonné à 1000 € HT
☑ Aide pour les travaux d'économie d'énergie
Enveloppe annuelle 2 000 €
* Abondement de l'aide de l'Etat dans le cadre du programme « Habiter Mieux »
Aide CDC : Prime de 250 €
☑ Aide pour les travaux d'adaptation du logement au handicap
Enveloppe annuelle 2 000 €
* Abondement de l'aide de l'ANAH pour les travaux d'autonomie/adaptation
Aide CDC : 5 % plafonné à 500 €
☑ Aide pour les travaux d'énergie financés par le Conseil Général
Enveloppe annuelle 1 000 €
Aide CDC : Prime 250 €

<u>Actualité du Pays d'Alençon.</u>

Monsieur le Président donne lecture du courrier adressé par Monsieur Régis CHEVALLIER, Président du Pays d'Alençon, au Président de la CDC du Saosnois dont le conseil communautaire a demandé son retrait du Pays par délibération en date du 10 octobre dernier.
Pour Monsieur CHEVALLIER cette décision est prématurée car elle anticipe la mise en œuvre du schéma de réforme des collectivités territoriales proposé par le Préfet de la Sarthe. Au cours de son courrier, il rappelle le rôle du Pays, ses missions et ses actions. Il évoque également le non respect des délais de retrait du pays prévus dans la Convention Constitutive du GIP (Groupement d'Intérêt Public).

Selon Mademoiselle Edmée DUFEU, Monsieur CHEVALLIER devrait prochainement réunir un conseil d'administration pour aborder ce sujet.

Remarque :

Dans le cadre des missions et actions du Pays, Monsieur le Président indique que la micro-crèche prévue sur la Commune de Radon est inscrite dans le programme de financement de la seconde tranche du contrat Etat/Région Basse-Normandie.

Réforme des collectivités territoriales.

Etude intégration de la CUA :
Le bureau d'études retenu par la CUA vient de faire parvenir à la CDC différents tableaux. Les uns énumèrent les compétences : compétences de la CUA, compétences de la CDC transférées à la CUA et les compétences de la CDC restituées aux communes. Les autres sont des tableaux de recueil des données financières : évaluation des compétences CDC transférées à la CUA, évaluation des compétences CDC restituées aux communes et évaluation des compétences communales transférées à la CUA sur trois années (Compte administratifs 2009 et 2010, budget primitif 2011).
Pour définir une logique de définition des compétences communales transférées à la CUA, une réunion de concertation avec les maires et les secrétaires de mairie est prévue le jeudi 20 octobre prochain à 9 h 30 à la CDC.

Communiqué de presse de l'Association des Maires de France (AMF) :
L'AMF a déposé à l'Assemblée Nationale une proposition de loi visant à assouplir le cadre législatif de la refonte de la carte intercommunale :

- arrêter en 2011 les projets aboutis – la maturité des autres pouvant aller jusqu'en 2015
- autoriser la création de syndicats pour les compétences restituées aux communes
- différer l'application des règles nouvelles de composition des conseils communautaires
- dérogation à la procédure de rattachement obligatoire d'une commune seule.

Commission Départementale de Coopération Intercommunale :
Ses travaux ont commencé. Le 24 octobre prochain, certains regroupements recevront un accord de principe. Le schéma sera adopté par le Préfet pour l'ensemble du département avant la fin de l'année (Sauf évolution de la loi).

Extension de l'école de Ménil-Erreux – Création d'un préau.

L'extension de l'école de Ménil-Erreux modifie la configuration de la cour et engendre divers travaux dont la création d'un nouveau préau.
Sur proposition de la commune de Ménil-Erreux, il est décidé d'utiliser à cet effet un abri récemment acheté par la commune. A l'unanimité, les membres du conseil communautaire autorisent Monsieur le Président à rembourser l'achat de cet abri à la commune de Ménil-Erreux soit 1 580.27 € HT.

Extension de l'école de Ménil-Erreux – Travaux divers pour réorganisation de la cour.
L'extension de l'école de Ménil-Erreux modifie la configuration de la cour et engendre divers travaux de réorganisation : terrassement, arrachage de haie, démolition d'un mur, construction de clôtures et le terrassement d'une dalle pour implanter l'abri.

Après avoir délibéré, avec 2 abstentions et 14 voix pour, les membres du conseil communautaire acceptent un devis établi par Monsieur Didier RENVOISE pour la somme de 5 922.55 € HT soit 7 083.37 € TTC.
Monsieur le Président est autorisé à passer commande auprès de l'entreprise.

Remarques :

** Monsieur Patrice LAMBERT regrette le non respect de la règle imposée soit la présentation de trois devis lorsque le montant des travaux dépasse 500 €. Monsieur le Président reconnaît cette erreur qu'il associe au caractère urgent de certains travaux notamment la dépose du mur nécessaire à la prise des niveaux d'implantation du bâtiment.*

Extension de l'école de Ménil-Erreux – Plan de financement.

Vu la délibération en date du 17 mai 2011 relative au plan de financement prévisionnel,
Vu la délibération en date du 19 septembre 2011 relative à la consultation des entreprises et à l'attribution des lots,
Vu les délibérations en date du 18 octobre 2011 relatives à l'acceptation de travaux d'aménagement de la cour,
Considérant qu'il convient de dresser un nouveau plan de financement,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire :

1/ Acceptent le plan de financement suivant :

Dépenses

Travaux		
A : Partie extension	164 561.00 € HT	196 814.96 € TTC
B : Partie existante	25 519.00 € HT	30 520.73 € TTC
Honoraires MO	15 531.25 € HT	18 575.37 € TTC
Divers	7 502.82 € HT	8 663.64 € TTC
	---	---
	213 114.07 € HT	254 574.70 € TTC

Recettes

DETR	81 213 €	81 213 €
Subvention exceptionnelle	20 000 €	20 000 €
Emprunt	111 901.07 €	114 193.11 €
FCTVA		39 168.59 €
	---	---
	213 114.07 €	254 574.70 €

2/ Décident d'inscrire des crédits supplémentaires au budget primitif 2011 par décision modificative ;
3/ Autorisent Monsieur le Président à solliciter les subventions nécessaires au financement de ce projet aux taux les plus élevés.

Point sur les divers travaux prévus dans les bâtiments scolaires.

☑ Des travaux à l'école et à la cantine de Radon ainsi que le changement des fenêtres de la cantine de Larré ont été inscrits au budget primitif 2011. Leur financement prévoyait une DETR de 30 %.
Or, selon une information récente de la préfecture ces dossiers n'ont pas été retenus.
Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du conseil communautaire décident de présenter à nouveau ces projets à la DETR en 2012, la programmation de cette dernière devant être définie en début d'année prochaine.

☑ L'inspection académique de l'Orne vient de répondre à un courrier de Monsieur le Président en date du 9 septembre 2011 relatif à la nécessité d'établir un rapport « amiante » pour les établissements scolaires. Elle confirme en effet les obligations prévues dans ce domaine par le code de la santé publique.
Dans le cadre de sa compétence « bâtiments scolaires », la CDC fera donc dresser des diagnostics amiante des bâtiments scolaires.
Monsieur Jean-Patrick LEROUX, Maire de la Commune de Semallé, indique que ce diagnostic existe déjà pour l'école de sa commune. Il le transmettra à la CDC.
Pour l'école de Vingt-Hanaps, c'est le SMIVOS St Gervais Du Perron / Vingt-Hanaps qui le fera réaliser. Il sera ensuite transmis à la CDC.

Travaux de voirie : attribution des travaux de fourniture et de mise en œuvre de GNT sur les accotements.

Après avoir pris connaissance des offres relatives à la fourniture et la mise en œuvre de GNT sur les accotements,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Les membres du conseil communautaire attribuent les travaux à SNOT – 61250 Damigny.
Monsieur le Président est autorisé à signer un devis de 3 450 € HT soit 4 126.20 € TTC.

Travaux de voirie : fourniture et livraison de GNT aux communes.

Après avoir pris connaissance des offres relatives à la fourniture et à la livraison de GNT aux communes par camion de 25 tonnes,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Les membres du conseil communautaire autorisent Monsieur le Président à passer commande auprès des Carrières des Noës aux tarifs suivants :
Forges 10.07 € HT la tonne
Hauterive 9.95 € HT la tonne
Larré 9.84 € HT la tonne
Ménil-Erreux 10.29 € HT la tonne
Radon 10.29 € HT la tonne
Semallé 9.51 € HT la tonne
Vingt-Hanaps 10.40 € HT la tonne
Soit un prix moyen de 10.05 € HT la tonne livrée.

Remarque :

Les travaux de voirie réalisés cette année n'ont pas donné entière satisfaction : qualité, délais d'exécution, ordre chronologique des réalisations …
Une réunion de la commission sera organisée avant la fin de l'année pour faire le point

Convention de partenariat avec l'office départemental de la culture (ODC) de l'Orne – Année 2012.

Monsieur le Président présente aux membres présents le programme de la saison culturelle élaboré en collaboration avec l'Office Départemental de la Culture de l'Orne pour l'année 2012. Il donne lecture de la convention de partenariat pour l'organisation de 3 spectacles programmés entre janvier et juin 2011 dans le cadre de la programmation relative à l'année scolaire 2011-2012.
Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire
1/ donne son accord sur le programme de la saison culturelle présenté,
2/ autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2012 avec l'ODC.

Achat d'une tablette informatique – Remboursement du coût.

Le 10 octobre dernier, Monsieur le Président s'est rendu chez DARTY pour faire l'acquisition d'une tablette informatique au nom de la Communauté de Communes.
Pour des raisons administratives propres au magasin, la présentation d'un bon d'achat, pour l'établissement d'une facture payée en différé par mandat administratif, ne permettait pas de disposer de la marchandise.
Aussi, sachant que la communauté de communes est cliente DARTY à titre exceptionnel, Monsieur le Président a réglé personnellement le coût d'acquisition de la tablette informatique soit 349 € TTC.
Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire décident de lui rembourser cette somme sur les crédits disponibles au compte 6064 « Fournitures administratives».

QUESTIONS DIVERSES

Visite du centre de tri de SNN à Arçonnay :
Dans le cadre des travaux réalisés avec Séverine FAVIER, ambassadrice du tri, une visite du centre de tri de Arconnay est organisée à l'intention des classes CE2 – CM1 et CM1 – CM2 de la commune de Radon.
Deux déplacements seront donc nécessaires. Après négociation avec les services du conseil général, le coût total des ces transports a été fixé à 140 €.